



REGLEMENT DE GROUPEMENT D'ACHATS APPROVISIONNEMENT EN FIOUL DOMESTIQUE

Diminuer la facture énergétique et redonner du pouvoir d'achat aux habitants de Oyré est une des préoccupations de la municipalité. Dans ce cadre, il a été décidé de proposer une commande groupée de fioul domestique.

Article 1 – Objet de la convention

Il s'agit de satisfaire, au meilleur prix, les besoins en approvisionnement en fioul domestique des habitants de Oyré intéressés par ce groupement d'achat. Cette convention vise à préciser les conditions de mutualisation de commande et votre engagement vis-à-vis du groupement.

Article 2 – Condition d'inscription au groupement de commande

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de Oyré. Pour cela, il vous suffit de renvoyer le présent document soit :

- directement au secrétariat de la mairie au 11 route de Saint Sauveur, 86220 Oyré
- par mail à l'adresse oyre@departement86.fr

La mairie peut décider de vous exclure en cas de non-respect de la présente convention.

Article 3 – Sélection des fournisseurs

Une fois les inscriptions clôturées et une quantité à commander établie, la municipalité négociera un tarif avantageux pour les Orillonnais. Le fournisseur avec le tarif le plus compétitif et respectant les critères de qualité fixés par la municipalité sera retenu.

Article 4 – Engagement

Dès réception du présent règlement en mairie, il vaudra engagement de votre part et acceptation de la présente convention. L'engagement implique que vos coordonnées seront diffusées au fournisseur afin qu'il puisse vous contacter pour prendre rendez-vous pour la livraison.

Article 5 – Responsabilité

La municipalité n'a qu'un rôle de facilitateur. Elle met en relation de façon gratuite, le fournisseur avec les habitants afin de bénéficier d'un prix groupé avantageux. De ce fait, elle n'est pas responsable du service rendu.

La municipalité n'interviendra à aucun moment pour le paiement des factures qui seront à régler directement au fournisseur.

La municipalité ne peut être tenue responsable d'une éventuelle détérioration causée par le fioul, les additifs ou toute autre raison lors de la livraison. Tout litige éventuel devra être traité directement avec le fournisseur. Si le cas de figure se présente, vous devrez en informer la mairie afin que cela puisse être pris en compte pour les commandes suivantes.

A COMPLETER ET REMETTRE AVANT LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 (Voir article 2)

SARL BLUTEAU (1,294 € TTC le litre)

J'ai lu et j'accepte le règlement du groupement d'achat (cocher la case)

J'accepte que ces informations soient transmises au prestataire (cocher la case)

NOM et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Volume de fioul commandé (en Litre) :

Signature précédée de la mention « bon pour accord »